

DÉCISION DU MAIRE N° 2022/08/96

Objet : 96 - Marché n° VN23002 Contrat d'hébergement/hotline télégestion EELIS

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,
Vu le code de la commande publique,
Vu la proposition présentée par l'entreprise EELIS,

Décide

De donner son accord pour la signature du marché n° VN23002 Contrat d'hébergement/hotline télégestion EELIS avec l'entreprise EELIS SARL, domiciliée 9, Rue de la Trinquette - Immeuble le Sextant - 17000 LA ROCHELLE.

Le contrat comprend :

- Accès au logiciel/hébergement des données/mises à jour
- Assistance téléphonique (hotline) et maintenance

Le montant du marché s'élève 3 230 € HT par an. Il est conclu pour une période initiale de 1 an. Il est tacitement reconductible par période d'un an dans la limite de 3 reconductions.

La durée maximale du contrat est de 4 ans, ce qui porte le montant total du marché à 12 920 € HT.

Fait à Vire Normandie, le 26 août 2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220826-96-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/08/2022

Affichage : 01/09/2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Décision du Maire n°2022/08/96 du 26 août 2022

